

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHÔNE

COMMUNE DE VALSERHÔNE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2022/102

Nature de l'acte : Commande publique – Marchés publics

**Résiliation du marché n° 22C18 – Marché de prestations intellectuelles relatif aux missions de coordination sécurité et protection santé du projet de la plaine des Sports d'Arlod.**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative à la délégation accordée par le Conseil Municipal au Maire,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le jugement de redressement judiciaire de l'entreprise ACE BTP INGENEERY en date du 15/09/2021,

**DECIDE**

**Article 1:** DE RESILIER le marché n° 22C18 - Marché de prestations intellectuelles relatif aux missions de coordination sécurité et protection santé du projet de la plaine des Sports d'Arlod conclu avec ACE BTP INGENEERY (21300 CHENOVE)

**Article 2:** La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 3:** Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Gex et Nantua
- Monsieur Le Trésorier

Fait à Valsershône, le 11 OCT 2022

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée  
**Isabelle DE OLIVEIRA**



Mise en ligne le : 25/10/2022

Accusé de réception en préfecture  
001-200083863-20221011-DEC-22-102-DE  
Date de télétransmission : 11/10/2022  
Date de réception préfecture : 11/10/2022